



# NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

RESIDENCE BLOOM PARC  
33-35 Avenue Leon Blum  
33700 MERIGNAC



---

Maître d'ouvrage : SCCV MERIGNAC BLUM 35 – 5 Rue Lafayette – 33 000 BORDEAUX

Architecte : LS ARCHITECTES – 50 Rue Condorcet – 33 300 BORDEAUX

---

NOTE PRELIMINAIRE

- 1 - Les matériaux, procédés, équipements ou marque indiqués dans la notice descriptive pourront être modifiés en raison des circonstances indépendantes de la volonté du vendeur ou en cas de force majeure, sous conditions de qualité et de caractéristiques techniques similaires.

Ces modifications pourront notamment résulter :

- a) d'une pénurie, même momentanée, ou d'un arrêt de fabrication pour une cause quelconque ou encore de délais de livraison non observés ou trop longs;
- b) d'exigences particulières des Pouvoirs Publics, des services concédés ou des services de sécurité sur des points déterminés de la construction;
- c) d'exigences découlant de nouveaux règlements, normes documents techniques unifiés, qui seraient rendus applicables à l'immeuble ;
- d) de nécessités techniques mises en évidence au cours de la construction.

- 2 - En cas d'impératifs techniques ou esthétiques, l'architecte se réserve le droit de remplacer certains matériaux, ou modifier certaines prestations ou aménagement en accord avec les règles de l'art.
- 3 - Il est précisé que tous les éléments de décoration et d'équipements figurant sur les plans ne constituent en aucune manière une obligation de la part du vendeur.
- 4 - Il est précisé que la résidence sera certifiée NF habitat HQE suivant la certification CERQUAL version 3.3

**1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE****1.1 INFRASTRUCTURE**

- 1.1.1 Fouilles
- En rigole et en trou pour fondations et canalisations sous dalle
  - Mise en dépôt du volume nécessaire au remblaiement et évacuation de l'excédent
- 1.1.2 Fondations
- Selon prescriptions du géotechnicien

**1.2 MURS ET OSSATURE**

## 1.2.1 Murs du sous-sol

## 1.2.1.1 Murs périphériques

- *Sans Objet*

## 1.2.1.2 Murs de refends

- *Sans Objet*

## 1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux) : partie courante, allèges, trumeaux, encadrement des baies

- En briques ou parpaings selon étude structure et thermique. Enduit et parement brique suivant plan de façades du permis de construire

## 1.2.3 Murs pignons

- En maçonneries de briques ou parpaings selon plans structures

## 1.2.4 Murs mitoyens

- *Sans objet*

## 1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias - séchoirs)

- *Sans Objet*

## 1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

- Béton banché de 18 cm ou 20 cm d'épaisseur selon étude du BET Structure ou aggloméré de ciment de 20 cm

## 1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs :

- Entre locaux privatifs contigus

- Béton banché de 18 cm

- Entre locaux privatifs et autres locaux

- Béton banché de 18 cm

### **1.3 PLANCHERS**

- 1.3.1 Planchers sur étage courant
- Planchers sur étage courant en prédalle précontrainte et dalle de compression ou dalles traditionnelles de 20 cm d'épaisseur totale minimum
- 1.3.2 Planchers sous terrasses
- Identique article 1.3.1 avec isolation thermique sur dalle suivant prescription de l'étude thermique.
- 1.3.3 Plancher sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés
- *Sans Objet*
- 1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts (locaux vélos, poubelle...)
- Identiques article 1.3.1. avec isolations thermiques suivant étude thermique.

### **1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION**

- 1.4.1 Entre pièces principales
- Cloisons de distribution constituées de plaque de plâtre alvéolaires de 50mm minimum.
  - Les cloisons des salles de bains et salles d'eau seront hydrofuge
- 1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service
- *Dito 1.4.1*

### **1.5 ESCALIERS**

- 1.5.1 Escaliers principaux
- *Sans objet*
- 1.5.2 Escaliers de secours
- *Sans objet*

### **1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION**

- 1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble
- Conduits avec sortie directe en façade ou en toiture selon localisation chaudières gaz.
- 1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble
- Ventilation naturelle du local poubelle par grille extérieure ou détalonnage porte et VMC pour les logements. Concernant les villas, l'entretien des groupes VMC est individuel.
- 1.6.3 Conduits d'air frais
- *Sans objet*
- 1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie
- *Sans Objet*
- 1.6.5 Ventilation haute de chaufferie
- *Sans Objet*

### **1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

- 1.7.1 Chutes d'eaux pluviales
- Chutes d'eaux pluviales en PVC dans gaines techniques isolées suivant exigences en vigueur, récupération des eaux de toitures , canalisation PVC en gaine ou aluminium en extérieur.

- 1.7.2 Chutes d'eaux usées
- 1.7.3 Canalisation en sous-sol
- 1.7.4 Branchements aux égouts
- 1.8 TOITURES**
- 1.8.1 Charpente, couverture et accessoires
- 1.8.2 Étanchéité et accessoires
- 1.8.3 Souches de cheminée, ventilations et conduits divers
- Pissettes au droit des balcons – loggias.
  - Chutes d'eaux usées et eaux vannes par canalisations en PVC dans les gaines techniques isolées suivant exigence en vigueur
  - *Sans Objet*
  - Branchements des eaux usées aux égouts publics existants avec cheminements extérieurs et regards de visite
- 
- Charpente bois industrielle type fermette
  - Isolation des combles conforme aux prescriptions du BET thermique
  - Fourniture et pose de tuiles terre cuite
  - Panneaux photovoltaïques sur chaque maison dimensionnés suivant l'étude thermique, raccordé au tableau divisionnaire, en autoconsommation, permettant un complément de production électrique individuelle.
  - Étanchéité pour toiture terrasses accessibles, protection par dalle béton 50\*50 ou équivalent, et plots PVC réglables avec relevés d'étanchéité.
  - Souches VMC, de conduit de chaudière et de ventilation primaire des réseaux suivant nécessité technique positionnées sur les toitures des maisons

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1 SOLS ET PLINTHES

- |       |   |   |
|-------|---|---|
| 2.1.1 | Sols et plinthes des pièces principales     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revêtement carrelage 45x45 des établissements NEWKER pour le séjour cuisine entrée et pièces d'eaux et placard des pièces précitées. Plinthes 70x10mm sapin peinte blanche collées et/ou cloutées à l'exception des plinthes de SDB /SDE / WC (plinthes carrelées assorties au carrelage)</li> <li>▪ Parquet stratifié dans les chambres et le couloir à l'étage, plinthes sapin 70x10mm peinte blanche collées et ou cloutées.</li> </ul> |
| 2.1.2 | Sols et plinthes des pièces de service      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Dito 2.1.1</i></li> </ul>   |
| 2.1.3 | Sols et plinthes des entrées et dégagements | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Dito 2.1.1</i></li> </ul>   |
| 2.1.4 | Sols des balcons, loggias et terrasse       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dito 1.8.2 pour les terrasses étanchées.</li> <li>▪ Les terrasses RDC seront en platelage bois sur structure bois et fondations béton.</li> </ul>  |

### 2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

- |       |  |   |
|-------|--|---|
| 2.2.1 | Revêtements muraux des pièces de service | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faïence murale 25*40 type NEWKER ou équivalent (aucun listel de prévu), collée, joints coulés, pourtour des baignoires et bacs à douche toute hauteur.</li> <li>▪ Crédence en faïence 20x40 blanche sur une hauteur de 60cm au droit des équipements de cuisine hormis emplacement réfrigérateur localisé en rouge sur les plans vente.</li> </ul> |
| 2.2.2 | Revêtements muraux des autres pièces     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Sans Objet</i></li> </ul>   |

### 2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

- |       |                                     |   |
|-------|-------------------------------------|---|
| 2.3.1 | Plafonds des pièces intérieures     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sans objet sauf faux plafond plaque de plâtre partiel ou soffite pour passage des éventuelles gaines VMC ou autre</li> </ul> |
| 2.3.2 | Plafonds des séchoirs à l'air libre | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Sans Objet</i></li> </ul>   |
| 2.3.3 | Plafonds des loggias                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Sans Objet</i></li> </ul>   |
| 2.3.4 | Sous-face des balcons               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sans objet</li> </ul>  |

### 2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

- 2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales
- Portes fenêtres ou fenêtres à allège maçonnée (suivant plan de vente) ouvrants "à la Française" en PVC.
  - Double vitrage isolant faiblement émissif, de nature et d'épaisseur suivant emplacement et volumes, conforme aux calculs des déperditions du bureau d'études thermiques en vue de l'obtention du niveau réglementaire de la Réglementation thermique 2012.
  - Vitrages en RDC anti-effraction pour les menuiseries non équipées de volets roulants
- 2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services
- Menuiserie oscillo battante pour les salles d'eau, salle de bains et WC en RDC ; A soufflet pour les SDB à l'étage, suivant configuration du plan de vente. Vitrage filmé dans les SDB/SDE/WC suivant configuration du plan de vente.

## 2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS PROTECTION ANTISOLAIRE

- 2.5.1 Pièces principales
- Fermetures extérieures par volets roulants monobloc (en applique dans la maison) en PVC blanc manœuvre mécanique conformément aux plans de ventes.
  - Fermetures extérieures par volets roulants monobloc (en applique dans la maison) en PVC blanc manœuvre électrique pour les baies vitrées du séjour et de la cuisine si ouverte sur le séjour.
  - Pas d'occultation dans les menuiseries des salles de bain, salles d'eau et des WC.
- 2.5.2 Pièces de service
- *Dito 2.5.1*

## 2.6. MENUISERIES INTERIEURES

- 2.6.1 Huisseries et bâtis
- 2.6.2 Portes intérieures
- Huisseries métalliques à peindre
  - Portes à âme alvéolaire laquée lisse des établissements MALERBA (ou équivalent).
  - Béquille sur plaque modèle Venise des établissements BRICARD (ou équivalent).
  - Serrure 1/2 tour modèle « pratic » des établissements BRICARD pour les chambres (ou équivalent).
  - Serrure condamnation modèle « pratic » des établissements BRICARD (ou équivalent) pour les SDE/SDB/WC.
  - Butoir « Marion » des établissements FOUSSIER chevillé au sol (ou équivalent).
  - *Sans objet*
  - Portes d'entrée pleines à isolation phonique renforcée (suivant réglementation), microviseur intégré.
  - Ferrage par paumelle, poignées et serrure de sûreté 3 points A2P\* avec 3 clefs sur organigramme.
- 2.6.3 Impostes en menuiseries
- 2.6.4 Portes palières
- 2.6.5 Portes de placards
- Portes de placard coulissantes ou pivotantes blanches, suivant emplacements et dimensions. Placard coulissant installé à partir d'une longueur supérieure à 1m. Placard ouvrant à la française dans les autres cas
  - Modèle « Slim » des établissements COULIDOR ou

- 2.6.6 Portes de locaux de rangement
- 2.6.7 Moulures et habillages
- 2.6.8 Escaliers Bois
- 2.6.9 Trappes d'accès aux combles

équivalent, mélaminées de 10 mm, décor frêne blanc structuré, profil acier laqué blanc

- *Sans Objet*
- *Sans objet*
- Escalier bois en sapin peint, mains courantes et gardes corps des escaliers en bois peint avec contremarche.
- Mise en place d'une trappe d'accès aux combles à l'étage des villas permettant l'accès et l'entretien du système VMC.

## 2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

- 2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

- Garde-corps métallique laqués barreaudés suivant plans de façade du permis. Barreaudage de fer plat hauteur 1m. RAL 9011.

- 2.7.2 Grilles de protection des baies

- Garde-corps métallique laqués barreaudés suivant plans de façade du permis. Barreaudage de fer plat hauteur 1m. RAL 9011.

- 2.7.3 Ouvrages divers

- *Pergolas bois sur les terrasses RDC suivant plans de vente*

## 2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

- 2.8.1 Peintures extérieures et vernis

- 2.8.1.1 Sur menuiseries

- Préparation des surfaces.
- Couches peinture glycéro

- 2.8.1.2 Sur fermetures et protections

- *Sans Objet*

- 2.8.1.3 Sur serrurerie

- *Sans Objet*

- 2.8.2 Peintures intérieures

- 2.8.2.1 Sur menuiseries

- Préparation des surfaces.
- Couches peinture glycéro

- 2.8.2.2 Sur murs

- Entrées, séjours, chambres, dégagements et hall

- Préparation des surfaces.
- Peinture lisse finition satiné. Toutes les peintures seront acryliques, lessivable, labellisées NF environnement ou écolabel européen, étiquette A+ (au sens de l'arrêté du 19 avril 2011)

- Pièces humides

- Préparation des surfaces.
- Peinture lisse finition satiné. Toutes les peintures seront acryliques, lessivable, labellisées NF environnement ou écolabel européen, étiquette A+ (au sens de l'arrêté du 19 avril 2011)



## RESIDENCE BLOOM PARC

## 2.8.2.3 Sur plafonds

2.8.2.4 Sur canalisation tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

## 2.8.3 Papiers peints

2.8.3.1 Sur murs  
- Séjours et chambres  
- Pièces humides

2.8.3.2 Sur plafonds

## 2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc...)

2.8.4.1 Sur murs  
2.8.4.2 Sur plafond

- Préparation des surfaces.
- Peinture lisse finition satiné . Toutes les peintures seront acryliques, lessivable, labellisées NF environnement ou écolabel européen, étiquette A+ (au sens de l'arrêté du 19 avril 2011)
- Préparation des surfaces.
- Peinture lisse finition satiné . Toutes les peintures seront acryliques, lessivable, labellisées NF environnement ou écolabel européen, étiquette A+ (au sens de l'arrêté du 19 avril 2011)

- *Sans Objet*
- *Sans Objet*
- *Sans Objet*

- *Sans Objet*
- *Sans Objet*

## 2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

## 2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1. Bloc-évier, robinetterie

2.9.1.2 Appareils et mobiliers

2.9.1.3 Évacuation des déchets  
2.9.1.4 Armoire sèche-linge  
2.9.1.5 Cuisine équipée

- Evier Inox 1 bac, 1 égouttoir, 1 mitigeur (le mitigeur n'empêchera pas l'ouverture de la menuiserie extérieure). Mise en œuvre d'un meuble de 120cm sous évier en mélaminé blanc 2 portes battantes. Aucune arrivée gaz dans les cuisines
- *Sans Objet*
- *Sans Objet*
- Aucune arrivée de gaz dans les cuisines

## 2.9.2 Équipements sanitaires et de plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

- Distributions eau froide en réticulé ou tube cuivre posé sur colliers isophoniques
- Robinet extérieur en RDC avec vanne d'arrêt dans le logement. Cas particulier du logement A01 qui disposera d'un robinet de puisage sur la terrasse à l'étage.
- Sous-comptage par logement. Pose d'un compteur d'individualisation avant la livraison de l'opération soit par le concessionnaire
- *Sans Objet*
- Production d'eau chaude et de chauffage individuelle au gaz par une chaudière NAIA des établissements ATLANTIC ou équivalent suivant prescription de l'étude thermique.
- Canalisations en réticulé encastrées ou tubes cuivre posés

2.9.2.4 Évacuation

2.9.2.5 Distribution du gaz

2.9.2.6 Branchements en attente

2.9.2.7 Appareils sanitaires

2.9.2.8 Robinetterie

2.9.2.9 Accessoires divers

2.9.3 Équipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

2.9.3.2 Puissance à desservir

2.9.3.3 Équipement de chaque pièce

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

2.9.3.5 Extérieur sur Jardin ou balcon

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

sur colliers isophoniques.

- Evacuations en tuyaux PVC dans les logements
- Chutes EU et EV en PVC
- Selon cahier des charges du concessionnaire
- Aucune arrivée de gaz dans les cuisines des logements.
- Pour alimentations et évacuation lave-linge et/ou lave-vaisselle. Localisation suivant plan de vente
  
- Meuble « TEO » blanc des établissements CHENES VERTS de 80cm de large avec plan 1 vasque moulée ou de 120 cm de large avec 2 plans vasques moulées suivant disposition du plan vente, miroir, bandeau lumineux, et mitigeur OLYOS des établissements PORCHER ou équivalent.
- Bac à douche blanc dimensions suivant plans vente extra plat ULTRA FLAT ou équivalent
- WC blanc double chasse complet PORCHER ou équivalent
- Baignoire en acier blanc ROCA CONTESSA ou équivalent blanc 170\*70 avec tablier de baignoire faïencé, composé d'une trappe de visite.
- SDE RDC des villas : Lavabo sur colonne blanc avec mitigeur OLYOS des établissements PORCHER ou équivalent surmonté d'un miroir avec bandeau lumineux.
- Evier et lavabo : mitigeur OLYOS des établissements PORCHER ou équivalent
- Douche : mitigeur de douche OLYOS avec barre de douche et douchette 3 jets des établissements PORCHER ou équivalent
- Baignoire : mitigeur bain / douche OLYOS avec barre de douche et douchette 3 jets des établissements PORCHER ou équivalent
  
- *Sans Objet*

- Installation encastrée.
- Ceinturage pour terre.
- Puissance à desservir, 9 ou 12 KW selon logements
- Equipement intérieur selon norme C15-100
- Equipement dans la partie cuisine :
  - Alimentation et évacuation du lave-vaisselle
  - Alimentation et évacuation du lave-linge
- Appareillage série DOOXIE de chez LEGRAND ou équivalent. DAAF 10 ans.
- *Sans objet*
- Hublot extérieur RDC
- 1 Prise étanche RDC
- Cas particulier du logement A01 qui recevra un hublot et une prise étanche, au RDC et à l'étage.



2.9.4.1 Type d'installation

- Dito 2.9.2.3

2.9.4.2 Températures garanties dans les  
diverses pièces par température  
minima extérieure de – 5°

- De + 20 °C dans bains ou salle d'eau et + 19 °C pour le reste  
des pièces

- 2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur
  - Corps de chauffe acier laqué avec thermostat individuel Selon destination et thermostat mural pour programmation. Sèche serviette eau chaude pour la salle de bain.
- 2.9.4.4 Conduits de fumée
  - Conduits individuels
- 2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation
  - Ventilation mécanique collective simple flux Hygro B
- 2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais
  - Prises d'air intégrées dans menuiseries ou coffres de volets roulants, avec contrôle de débit et grille
- 2.9.5 Équipement intérieur des placards et pièces de rangement
  - 2.9.5.1 Placards
    - Placard avec chaudière : pas d'équipement
    - Placard suivant plan de vente : espace penderie 2/3 et espace Etagère 1/3 qui seront surmontés d'une tablette chapelière.
  - 2.9.5.2 Pièces de rangement
    - *Sans Objet*
- 2.9.6 Équipements de télécommunications
  - 2.9.6.1 Radio TV
    - T.V. TNT par antenne collective hertzienne en toiture ou individuelle sous toiture suivant qualité du réseau.
    - 1 prise TV sous forme de RJ45 dans le séjour et dans la chambre principale
  - 2.9.6.2 Téléphone
    - Une prise RJ45 dans le séjour et dans chaque chambre
  - 2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble
    - Visiophone au droit du portillon d'entrée de la résidence
    - Utilisation de la technologie intratone. La commande de la porte du portillon s'effectue depuis le téléphone portable
- 2.9.7 Autres équipements
  - *Sans Objet*

### 3. ANNEXES PRIVATIVES

#### 3.1 CAVES,CELLIERS,GRENIERS

- 3.1.1 Murs et cloisons ▪ Sans Objet
- 3.1.2 Plafonds ▪ Sans Objet
- 3.1.3 Sols ▪ Sans Objet
- 3.1.4 Portes d'accès ▪ Sans Objet
- 3.1.5 Ventilation naturelle ▪ Sans Objet
- 3.1.6 Équipement électrique ▪ Sans Objet

#### 3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

- 3.2.1 Murs ou cloisons ▪ Sans objet
- 3.2.2 Plafonds ▪ Sans objet
- 3.2.3 Sols ▪ Sans Objet
- 3.2.4 Portes d'accès ▪ Sans Objet
- 3.2.5 Ventilation naturelle ▪ Sans Objet
- 3.2.6 Équipement électrique ▪ Sans Objet

#### 3.3 PARKINGS EXTERIEURS

- 3.3.1 Sol ▪ Revêtement en béton bitumineux (Enrobé) ou en dalle gazon type EVERGREEN suivant localisation du plan masse
- 3.3.2 Délimitation au sol ▪ Peinture
- 3.3.3 Système de repérage ▪ Numérotation peinture devant le parking
- 3.3.4 Système condamnant l'accès ▪ Portail d'accès ouvrant à la française Déverrouillage par télécommande(1 télécommande par place)
- 3.2.6 Équipement électrique ▪ Luminaire assurant l'éclairage réglementaire
- Pré équipement de 75% des places pour recevoir une alimentation électrique future suivant réglementation. Positionnement d'un fourreau en attente en fond de place.

### 4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

#### 4.1 SAS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

- 4.1.1 Sols ▪ Sans Objet
- 4.1.2 Parois ▪ Sans Objet
- 4.1.3 Plafonds ▪ Sans Objet
- 4.1.4 Éléments de décoration ▪ Sans Objet
- 4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble ▪ Sans Objet
- 4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets ▪ Sans objet
- 4.1.7 Tableau d'affichage ▪ Sans Objet
- 4.1.8 Chauffage ▪ Sans Objet
- 4.1.9 Équipement électrique ▪ Sans Objet

#### **4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE**

- 4.2.1 Sols ▪ *Sans Objet*
- 4.2.2 Murs ▪ *Sans Objet*
- 4.2.3 Plafonds ▪ *Sans Objet*
- 4.2.4 Éléments de décoration ▪ *Sans Objet*
- 4.2.5 Chauffage ▪ *Sans Objet*
- 4.2.6 Portes ▪ *Sans Objet*
- 4.2.7 Équipement électrique ▪ *Sans Objet*

#### **4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL**

- 4.3.1 Sols ▪ *Sans Objet*
- 4.3.2 Murs ▪ *Sans Objet*
- 4.3.3 Plafonds ▪ *Sans Objet*
- 4.3.4 Portes d'accès ▪ *Sans Objet*
  - 4.3.4.1 Accès piéton ▪ *Sans Objet*
  - 4.3.4.2 Accès voiture ▪ *Sans Objet*
- 4.3.5 Rampes d'accès pour véhicules ▪ *Sans Objet*
- 4.3.6 Équipement électrique ▪ *Sans Objet*

#### **4.4 CAGES D'ESCALIERS**

- 4.4.1 Sols des paliers ▪ *Sans Objet*
- 4.4.2 Murs ▪ *Sans Objet*
- 4.4.3 Plafonds ▪ *Sans Objet*
- 4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches), limons, ▪ *Sans Objet*  
plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse
- 4.4.5 Chauffage, ventilation ▪ *Sans Objet*
- 4.4.6 Éclairage ▪ *Sans Objet*

#### **4.5 LOCAUX COMMUNS**

- 4.5.1 Garage à bicyclettes, voitures d'enfants, local motos ▪ Locaux vélos constitués de structures métalliques légères et de rack à vélos. Ouverture avec clé de la maison . Eclairage sur détecteur de présence ou sur minuteur.
- 4.5.2 Buanderie collective ▪ *Sans Objet*
- 4.5.3 Séchoir collectif ▪ *Sans Objet*
- 4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien ▪ *Sans Objet*
- 4.5.5 Locaux sanitaires ▪ *Sans Objet*
- 4.5.5 Boîte aux lettres ▪ La pose des boîtes aux lettres est réalisée suivant les exigences de La Poste sans intervention du Maître d'Ouvrage quant à sa couleur, sa marque positionnée au droit du portillon de la résidence

#### **4.6 LOCAUX SOCIAUX**

- 4.6.1 Salle de bricolage ▪ *Sans Objet*
- 4.6.2 Salle de jeux et de réunions ▪ *Sans Objet*

**4.7 LOCAUX TECHNIQUES**

- 4.7.1 Local de réception des ordures ménagères
- Sols carrelés : grés cérame 30x30.
  - Murs faïencés sur 1,40m de hauteur. Le reste de la hauteur du mur est en enduit ciment recouvert d'une peinture de propreté.
  - Siphon de sol, robinet de puisage pour le nettoyage des bacs.
  - Eclairage sur détecteur ou sur minuteur
  - Ouverture avec la clé de la maison
- 4.7.2 Chaufferie
- *Sans Objet*
- 4.7.3 Sous-station de chauffage
- *Sans Objet*
- 4.7.4 Local des surpresseurs
- *Sans Objet*
- 4.7.5 Local transformateur EDF
- *Sans Objet*
- 4.7.6 Local machinerie d'ascenseur
- *Sans Objet*
- 4.7.7 Local ventilation mécanique
- *Sans Objet*

**4.8 CONCIERGERIE**

- 4.8.1 Composition du local
- *Sans Objet*
- 4.8.2 Équipements divers
- *Sans Objet*

**5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE****5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES**

- *Sans Objet*

**5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE****5.2.1 Equipement thermique de chauffage**

- 5.2.1.1 Production de chaleur
  - 5.2.1.2 Régulation automatique
  - 5.2.1.3 Pompes et brûleurs
  - 5.2.1.4 Accessoires divers
  - 5.2.1.5 Colonnes montantes
- *Sans Objet*
  - *Sans Objet*
  - *Sans Objet*
  - *Sans Objet*
  - *Sans Objet*

**5.2.2 Service d'eau chaude**

- 5.2.2.1 Production d'eau chaude
  - 5.2.2.2 Réservoirs
  - 5.2.2.3 Pompes et brûleurs
  - 5.2.2.4 Comptage général
  - 5.2.2.5 Colonnes montantes
- *Sans Objet*
  - *Sans Objet*
  - *Sans Objet*
  - *Sans Objet*
  - *Sans Objet*

**5.3 TELECOMMUNICATION**

- 5.3.1 Téléphone
- Installation en attente de raccordement par le service d'ORANGE
  - Local SRI devant respectés les exigences du service d'ORANGE situé à côté du local vélo 1
- 5.3.2 Antennes T.V. et radio
- Dito 2.9.6.1
- 5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**
- *Dito 4.7.1*
  - Aire de présentation à l'entrée de la résidence suivant plan permis nécessitant l'intervention humaine pour déplacer les containers depuis le lieu de stockage dans le bâtiment A jusqu'à ladite aire de présentation les jours de collectes.
- 5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**
- Les groupes de VMC sont individuels et positionnés en comble des logements.
  - Bouches d'extraction Hygro cuisine, salle de bains/salle d'eau et WC.
- 5.6 ALIMENTATION EN EAU**
- 5.6.1 Comptages généraux
- 1 Compteur général et 1 compteur divisionnaire par logement suivant article 2.9.2.1
- 5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau
- *Sans Objet*
- 5.6.3 Colonnes montantes
- *Sans Objet*
- 5.6.4 Branchements particuliers
- *Sans Objet*
- 5.7 ALIMENTATION EN GAZ**
- 5.7.1 Colonnes montantes
- *Sans Objet*
- 5.7.2 Branchement et comptages particuliers
- Selon cahier des charges concessionnaires
- 5.7.3 Comptages des services généraux
- *Sans Objet*
- 5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE**
- 5.8.1 Comptages des services généraux
- Compteurs situés dans un coffret extérieur
- 5.8.2 Colonnes montantes
- *Sans Objet*
- 5.8.3 Branchements et comptages particuliers
- Branchements et compteurs individuels situés dans les logements.



**6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

**6.1 VOIRIE ET PARKINGS**

- |       |                    |  |
|-------|--------------------|--|
| 6.1.1 | Voirie d'accès     | ▪ Revêtement en béton bitumineux (Enrobé)                        |
| 6.1.2 | Trottoirs          | ▪ En béton balayé suivant plan de masse de l'opération           |
| 6.1.3 | Parkings visiteurs | ▪ 1 place visiteur en enrobé numérotée 26 sur le plan synoptique |

**6.2 CIRCULATION DES PIETONS**

- |       |   |                   |
|-------|---|-------------------|
| 6.2.1 | Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours | ▪ En béton balayé |
|-------|---|-------------------|

**6.3. ESPACES VERTS**

- |       |  |   |
|-------|--|---|
| 6.3.1 | Aires de repos                               | ▪ <i>Sans objet</i>   |
| 6.3.2 | Plantations d'arbres, arbustes, fleurs       | ▪ Suivant plan du permis de construire  |
| 6.3.3 | Engazonnement                                | ▪ Réglage des espaces verts avec réemploi de terre issue du décapage. Engazonnement par semis |
| 6.3.4 | Arrosage                                     | ▪ Arrosage commun à toute la résidence suivant préconisations du paysagiste.                  |
| 6.3.5 | Bassins décoratifs                           | ▪ <i>Sans objet</i>   |
| 6.3.6 | Chemins de promenade                         | ▪ <i>Sans Objet</i>   |
| 6.3.7 | Séparatif des jardins entre villas mitoyenne | ▪ <i>Sans Objet</i>   |

**6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENT SPORTIFS**

- |       |             |                     |
|-------|-------------|---------------------|
| 6.4.1 | Sol         | ▪ <i>Sans Objet</i> |
| 6.4.2 | Équipements | ▪ <i>Sans Objet</i> |

**6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR**

- |       |  |  |
|-------|--|--|
| 6.5.1 | Signalisation de l'entrée de l'immeuble              | ▪ <i>Sans Objet</i>  |
| 6.5.2 | Éclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres | ▪ Suivant réglementation en vigueur  |
|       |  | ▪ Eclairage de l'avant des maisons positionné sur les façades des maisons sur détecteur de présence. |

**6.6 CLOTURES**

- |       |                            |  |
|-------|----------------------------|--|
| 6.6.1 | Sur rue et espaces publics | ▪ L'ensemble de la résidence sera clôturé. Clôture sur rue composée d'un muret maçonnée d'une hauteur d'environ 1m réhaussé d'une clôture métallique laquée barreaudée d'environ 60cm. |
|-------|----------------------------|--|

## RESIDENCE BLOOM PARC

## 6.6.2 Avec les propriétés voisines

- Conservation de certaines clôtures existantes et mise en œuvre de clôtures périphériques nouvelles en maille souple hauteur 1m20. Mise en place de végétaux devant la clôture (coté résidence) en mitoyenneté avec les propriété voisine.

**6.7 RESEAUX DIVERS**

6.7.1 Eau

6.7.2 Gaz

6.7.3 Électricité

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs

6.7.5 Égouts

6.7.6 Épuration des eaux

6.7.7 Télécommunications

6.7.8 Drainage du terrain

6.7.9 Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

- Alimentation par le service des eaux.
- Alimentation par Régaz
- Alimentation à partir du coffret encastré en façade des maisons
- Présence d'un poteau incendie dans l'enceinte de la résidence située en partie commune, emplacement du poteau incendie à déterminer suivant préconisations du SDIS
- Raccordements sur boîte d'assainissement placée en limite de propriété. Evacuation via des réseaux gravitaires
- *Sans Objet*
- Alimentation à partir de la chambre de tirage au droit des maisons depuis le local SRI.
- *Sans Objet*
- Par structure réservoir sous voirie et parking suivant prescriptions du concessionnaire